

<https://enseignants.se-unsa.org/Programmes-EPS-Voie-pro-les-textes-sont-publies>



Programmes EPS Voie pro : les textes sont publiés !

- Je suis... - Prof d'EPS - Métier -

Date de mise en ligne : vendredi 12 avril 2019

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Les programmes d'éducation physique et sportive des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel ont été publiés au [BO](#) de ce jeudi 11 avril.

Bien que dans le cadre plus large de la réforme de la voie professionnelle, le SE-Unsa regrette le rythme insoutenable de la trop courte période de concertation, les incessants changements de calendrier et l'avalanche de textes envoyée aux organisations syndicales, une méthode qu'il a dénoncée en CSE(1) le 21 mars dernier, le SE-Unsa note avec une certaine satisfaction que nombre de ses demandes sur le projet ont été prises en compte dans le texte définitif ([relire notre article sur la concertation du 19 février](#)).

Sur les 9 propositions d'améliorations que le SE-Unsa avaient formulées, 6 ont été intégrées au texte et le rendent ainsi plus accessible, plus cohérent et plus adapté.

Le SE-Unsa a ainsi obtenu :

- une réorganisation du texte plus proche de celle des programmes du lycée GT pour une meilleure lisibilité et accessibilité par la profession, bien que les distinctions restantes n'aient pas leur raison d'être
- une reformulation des champs d'apprentissages en compétences pour une meilleure cohérence avec les programmes du lycée GT
- l'ajout de l'APSA « yoga » dans le CA5
- une reformulation des objectifs liés aux excès, leurres et dérives possibles du monde sportif en des termes faisant appel au développement de l'esprit critique
- le déplacement du paragraphe final du préambule sur la responsabilité du professeur d'EPS qui trouvera d'avantage sa place dans la partie « Responsabilité de l'équipe pédagogique et du prof d'EPS »
- la conversion du verbe « doit » en « peut » dans la phrase évoquant le recours aux outils numériques pour prendre en compte la réalité des équipements selon les établissements

Ces nouveaux programmes entreront en vigueur de façon échelonnée :

- à la rentrée 2019 pour la classe de première année préparant au CAP et pour la classe de seconde préparant au bac pro
- à la rentrée 2020 pour la classe de deuxième année préparant au CAP et pour la classe de première préparant au bac pro
- à la rentrée 2021 pour la classe terminale préparant au bac pro

La prochaine étape de la réforme de la voie professionnelle est le travail sur les certifications bac pro et CAP. Il vient de débiter par une approche globale des modalités de certifications et sera suivi d'un travail par discipline. Le SE-Unsa prendra là aussi toute sa place pour améliorer conditions d'exercice des collègues et qualité d'évaluation des élèves.

(1) Conseil supérieur de l'Éducation